

AKTUELL

FORMATION

Un pas en avant, un pas en arrière

David Wagner

Comme quoi, on ne peut pas tout réussir. En voulant revaloriser le diplôme du BTS, le gouvernement a détérioré les conditions sociales des apprentis.

Il y a des signes qui ne trompent pas. L'adoption la semaine passée par la Chambre des députés du projet de loi réformant, entre autres, le Brevet du technicien supérieur (BTS), met en lumière ce qu'on appelle communément des divergences d'intérêts entre différentes classes sociales. Ainsi, la Chambre du Commerce avisa de manière plutôt favorable certains critères du projet de loi, et ce, de manière fort pédagogique, à l'aide d'un système signalétique : une appréciation « très favorable » est ainsi accordée à la « compétitivité de l'économie luxembourgeoise » et une appréciation « favorable », concernant l'« impact financier sur les entreprises ». Finalement, la Chambre du Commerce affirme pouvoir « approuver le présent projet de loi ».

C'est évidemment un autre son de cloche qui émanait de la Cham-

bre du Travail, aujourd'hui fusionnée, avec la Chambre des Employés privés, en Chambre des Salariés : celle-ci concluait que le « projet sous avis présente trop de lacunes, trop d'incohérences, trop de contradictions avec la loi du 18 novembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et trop d'interrogations pour que notre chambre puisse l'accepter en l'état ».

Le projet de loi ne satisfait pas non plus l'Union nationale des étudiants-e-s du Luxembourg (Unel) qui dénonce deux points du projet en particulier. Le premier concerne l'introduction de frais d'inscription semestriels d'une hauteur maximale de 71,196 euros correspondant au nombre indice 100 du coût de la vie. C'est en effet un changement, étant donné qu'avant la réforme, le BTS, en tant que formation post-secondaire, était libre de tout frais. Dans un communiqué de presse suivant le vote du projet, l'Unel trouve « étonnant, que ni le ministre de l'enseignement supérieur, qui se flatte de ses 'convictions sociales', ni les différentes fractions

n'aient trouvé à redire à l'introduction de frais d'inscription, alors que leurs conséquences négatives concernant l'accès aux études supérieures d'enfants de foyers moins confortables sont connues depuis longtemps dans d'autres pays ».

Mais l'aspect pécuniaire ne constitue pas le seul obstacle pour accéder au BTS. La Chambre du Travail critique également l'instauration du « numerus clausus ». D'un côté, la Chambre fustige « la politique », qui, au lieu d'introduire un numerus clausus « pour manque d'infrastructures ou de personnel enseignant », « doit prendre ses responsabilités et doit se donner les moyens pour pouvoir devenir une société de la connaissance ».

Mais là où les critiques aussi bien de l'Unel que de la Chambre du Travail se rejoignent, c'est à propos des heures de stage en entreprise. Si la loi prévoit l'organisation de la formation BTS sous différents modes, notamment un contrat de stage ou un contrat d'apprentissage, la Chambre plaide clairement en faveur de la dernière, qui, selon elle, « devrait constituer la norme, car elle seule garantit une formation très proche du marché du travail ». Mais la critique ne s'arrête pas là : la loi ne prévoit pas d'indemnisation pour les candidats en apprentissage. La raison : comme les formations BTS sont désormais intégrées dans le cursus universitaire et constituent un cycle d'enseignement supérieur, elles tombent sous le champ d'application de la loi sur l'aide financière de l'Etat.

Or, une indemnisation pour l'apprentissage, contrairement à un prêt étudiant, n'est pas remboursable, ce qui constitue, selon la Chambre du Travail, « un argument pour les jeunes qui, pour des raisons financières, ont jusqu'à présent renoncé à des études supérieures ». La Chambre développe ensuite un argument supplémentaire un peu plus étonnant : cette indemnité pourrait attirer nombre de jeunes frontaliers, considérée, « ensemble avec les résidents », comme la nouvelle main d'oeuvre qualifiée de demain. Finalement, l'indemnisation est cotisable : l'apprenti pourrait dès lors jouir d'une sécurité sociale.

Certes, la loi laisse toute latitude aux entreprises de rémunérer leurs apprentis : mais c'est à leur bon vouloir. L'Unel y voit une sorte de cadeau fait aux entreprises qui pourraient employer un-e apprenti-e pendant les 228 heures de stage sans rien déboursier. De plus, comme ces stages se réaliseront en grande partie pendant les vacances scolaires, les étudiants en formation BTS seraient ainsi dans l'impossibilité de trouver un job d'étudiant pour financer leurs études. La réforme du BTS laisse donc un goût amer à celles et ceux qui espéraient une revalorisation du diplôme, car elle s'accompagne malheureusement d'une détérioration sociale.

PATIENTENRECHTE

Work in progress

Christiane Walerich

Die Patientenrechte können noch optimiert werden. Auch das Gesundheitssystem ist ausbaubar. Ein Rundtischgespräch mit Vertretern der politischen Parteien lieferte Ausblicke.

Ganz unterschiedlich waren diese Woche die Einschätzungen der Vertreter der politischen Parteien zum Gesundheitssystem bei einem von der „Patienten Verriedung“ organisierten Rundtischgespräch, welches unter dem Motto „Patientenrechte und Zugang zur Patientenversorgung“ stand.

Während Ali Ruckert von der KPL kritisierte, dass ein großer Teil des Gesundheitssystems privatisiert, die Arbeitsmedizin nach wie vor un-

terentwickelt sei und es zu wenig Allgemeinmediziner gebe, plädierte Martine Stein-Mergen von der CSV für die schnelle Einführung von „Dossiers informatisés“ der PatientInnen. Dadurch könnten Mehrfachuntersuchungen vermieden und eine bessere Betreuung ermöglicht werden. Félix Braz von Déi Gréng sprach sich für mehr Gesundheitserziehung im Schulbereich sowie für eine bessere Koordination unter den Akteuren im Gesundheitsbereich auf nationaler Ebene aus.

„Die Gesundheit ist ein Menschenrecht“, so Thérèse Gorza von Déi Lénk, die ein kostenloses Gesundheitssystem forderte. Zumindest sollte die Krankenkasse mehr Leistungen

übernehmen - vor allem, was Sehhilfen und Zahnersatz anbelangt. Robert Thill-Heusbourg von der ADR plädierte für einen Ausbau der Palliativmedizin und Edy Mertens (DP) forderte eine bessere Zusammenarbeit des Hausarztes mit anderen Spezialisten.

„Das Gesundheitssystem muss ganzheitlich gesehen werden“, so der noch amtierende Gesundheitsminister Mars Di Bartolomeo (LSAP), der sich selbst vor allem gute Noten bei der Dezentralisierung der Psychiatrie und der Palliativpflege gab. Dennoch musste er sich einige kritische Fragen gefallen lassen. Di Bartolomeo gestand denn auch zu, im Bereich der „Dossiers informatisés“ bestehe nach wie vor Handlungsbedarf. Indes werde der Umgang mit Beschwerden in den Krankenhäusern zurzeit verbessert, die Mediation im Streitfall müsse ebenfalls ausgebaut werden. Hierfür seien Gelder im Budget vorgesehen, so der Gesundheitsminister. Zu einer besseren Qualitätssicherung und mehr Patientensicherheit hätten

auch die im neuen Plan Hospitalier vorgesehenen Strukturen beigetragen. Die Patienten sollen zukünftig vermehrt zu Wort kommen: So sei in den vergangenen Monaten in sämtlichen Spitälern eine Patientenumfrage zur Qualität der Behandlung gemacht worden, die demnächst veröffentlicht werden soll.

Sorgen in puncto Finanzen wischte der Gesundheitsminister vom Tisch: „2008 war die Gesundheitskasse im Gleichgewicht. Und ich glaube, dass das Budget noch Ausgaben zulässt“, meinte Di Bartolomeo. Jedoch komme es künftig vor allem darauf an, die vorhandenen Gelder noch besser zu investieren, um unnütze Ausgaben zu vermeiden. Zumindest die Diabetiker dürfen sich in Zukunft freuen: Laut dem Gesundheitsminister sollen die Kosten für die Behandlung des Diabetischen Fußsyndroms wie auch jene der Diätberatung künftig von der Krankenkasse übernommen werden.